

Cyn'osmose

Corinne MOUILLET
06 28 73 19 41

- Centre d'éducation canine
educ@cyn-osmose.fr
- Intervention en médiation animale
mediation@cyn-osmose.fr
- Élevage de labradors chocolat - La forêt d'Éole
la-foret-deole@cyn-osmose.fr

Éducateur canin diplômé d'État

CONTRAT D'ACCEPTATION D'UN FORFAIT

Madame /Monsieur

Adresse

Téléphone :

E-mail

Accepte le contrat suivant, concernant le chien :

Nom :

Race :

Âge :

Prends ce jour :

-Une séance unique à 35 € dans mon centre

-Une séance unique à 40 € à domicile

- Un forfait de 5 séances à 175 € à domicile

-Un forfait de 10 séances à 300 € au centre

-Un forfait de 20 séances à 560 € au centre

-Une étude comportementale à 70 € (durée 1h30)

-Un forfait "problèmes de comportement" à 370 €

La validité du forfait 5 séances est de 2 mois, la validité du forfait 10 séances est de 5 mois, la validité du forfait 20 séances est de 10 mois.

Une fois la validité dépassée, les séances non prises seront acquises par Cyn'Osmose, sauf si ce dépassement est du fait de l'entreprise.

« Je déclare disposer d'une assurance responsabilité civile et dégage entièrement l'entreprise de toute responsabilité du fait d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir à moi ou à mes chiens, ou être occasionnés par moi ou par mes chiens.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et du présent contrat et les accepte ».

Fait le

L'acheteur (lu et approuvé)

le vendeur (lu et approuvé)

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

Le ou les signataires de ce contrat ont huit jours pour dénoncer celui-ci à dater du jour de la signature en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au siège de Cyn'Osmose. Tout contrat commencé pendant ou après ce délai de huit jours est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué. Toute séance effectuée est non remboursable.

ARTICLE 2

L'éducation d'un chien nécessite un partenariat étroit entre l'éducateur et le Maître du chien. Notre principe d'apprentissage repose sur la transmission au Maître du chien des principes d'éducation. Dans ces conditions l'éducateur ne serait être en aucun cas considéré comme responsable des incidents accidents survenant au cours ou postérieurement à la période d'éducation.

ARTICLE 3

Si de mauvaises conditions météorologiques rendent impossibles les séances (neige, verglas, tempête), l'éducateur pourra annuler une séance, qui sera alors reportée à une date ultérieure déterminée d'un commun accord avec le client.

ARTICLE 4

En cas d'empêchement, le client s'engage à prévenir 24 heures avant chaque séance. Dans le cas contraire, la séance sera déduite du forfait.

ARTICLE 5

Vos chiens doivent être vaccinés et n'être porteurs d'aucune maladie contagieuse. Une photocopie du carnet de santé sera demandée à la signature du forfait.

ARTICLE 6

Pour vos séances, veuillez vous munir du matériel approprié .

ARTICLE 7

En cas de contestation seul le Tribunal de Proximité de Chaumont sera compétent. La présente convention est régie par la loi française.

Fait à..... le

Le client (lu et approuvé)

le prestataire (lu et approuvé)